

Programme de la formation

Titre ASSP - Agent Spécialisé en Sécurité Privée 176H

1-Objectifs

A l'issue de la formation, le candidat sera en mesure d'assurer la sécurité des biens et des personnes de l'établissement, la surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant sur l'événement ou le poste où il est affecté.

2-Prérequis

Être majeur,

Avoir le niveau B1,

Être titulaire du numéro préalable délivré par le CNAPS nécessaire à l'entrée en formation ou d'une carte professionnelle en cours de validité,

Avoir un casier judiciaire vierge.

3-Contenu de formation

Module GESTION DES RISQUES APS

Connaissance des Vecteurs d'incendie Protéger le travailleur isolé Sensibilisation au risque électrique

- **Initiation au risque incendie**

Savoir appréhender le phénomène de l'incendie et sa propagation. Connaitre : • Les risques et des effets de l'incendie sur l'homme ; Les mesures de prévention et particulièrement de celles concernant la sécurité des travaux par point chaud ; Les consignes spéciales et particulières ; Les alarmes ; Les consignes d'interventions ; L'organisation de l'évacuation, modalités de déclenchement de l'alarme ; La mise en sécurité des installations ; La préparation de l'intervention des secours extérieurs ; Les rôles de chaque acteur et des moyens de protection propre à l'établissement. • Connaitre le fonctionnement des moyens de lutte contre l'incendie de première intervention. Savoir-faire : • Exercice d'extinction sur feu réels permettant de prendre en compte les difficultés d'intervention selon les classes de feu avec les moyens de première intervention. • Intervention coordonnée de plusieurs équipiers.

- **Maîtriser la gestion des alarmes**

• Savoir maîtriser le processus de déclenchement d'une alarme intrusion. • Lire et exploiter une information émanant d'un clavier déporté d'alarme intrusion. • Identifier les possibilités de report d'alarme gestion technique centralisé ou gestion technique de bâtiment et leurs modalités d'exploitation. Savoir-faire : • Gérer la levée de doute et les modalités d'alerte des forces de l'ordre. • Maîtriser les principes de gestion d'une alarme incendie. • Lire et exploiter une information émanant d'un système de détection incendie. • Evaluer les possibilités d'intervention.

- **Évaluer les risques professionnels**

Évaluer les risques professionnels / Situer le risque industriel majeur au sein des ICPE / Adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques / Être capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux. Connaitre les obligations réglementaires en matière d'évaluation des risques professionnels : • Les installations classées SEVESO. • L'organisation de la réponse de la sécurité civile ORSEC et de différents plans d'intervention. • Les matériels de protection adaptés aux risques industriels. • Le port des EPI (Equipement de Protection Individuelle). • Les EPC (Equipement de Protection Collectifs). • La notion de système global harmonisé. • La classification CLP (Classification Labelling Packaging). • Les contraintes des zones ATEX (Atmosphère Explosif).

- **Protéger le travailleur isolé**

Connaitre les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles visant à protéger un travailleur isolé. Savoir : • S'intégrer dans un système de protection de travailleur isolé ; • Identifier les différentes composantes d'un système PTI ; • Maîtriser les possibilités de déclenchement d'un dispositif d'alarme de travailleur isolé (DATI).

- **Sensibilisation au risque électrique**

Connaitre : • Les effets du courant sur le corps humain ; • Les modalités de formation et de processus d'habilitation. Savoir

: • Identifier les facteurs et les situations d'accident d'origine électrique ; • Identifier l'origine de l'électrisation ; • Analyser le risque électrique.

Module STRATÉGIQUE TRONC COMMUN : Gestion des premiers secours

Application du Guide National de Référence du PSC1 et de l'arrêté du 29 juin 2001 ou programme du S.S.T. (Sauveteur Secouriste du Travail) de l'I.N.R.S. Le Sauveteur Secouriste du Travail ; Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise ; Protéger de façon adaptée ; Examiner la victime ; Garantir une alerte ; Secourir la victime de manière appropriée ; Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention dans l'entreprise ; Caractériser des risques professionnels ; Participer à la maîtrise des risques professionnels.

- **Le Sauveteur Secouriste du Travail - Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise**
 - Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession. Le rôle de sauveteur secouriste du travail. Le cadre juridique de l'intervention du SST. • Présentation du programme de la formation SST et des principaux thèmes abordés. • Identifier le cadre juridique du rôle du SST. • Délimiter son champ d'intervention en matière de secours.
- **Protéger de façon adaptée**
 - Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations. • Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées. • Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même.
- **Examiner la victime - Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime**

Examiner la victime : Face à une situation d'accident du travail, le titulaire de la formation SST doit être capable de : • Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée. • Reconnaître les autres signes affectant la victime. • Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre. Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime : • Définir les différents éléments du message d'alerte. • Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise. • Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même.
- **Secourir la victime de manière appropriée**
 - Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer. • Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques. • Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin.
- **Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention dans l'entreprise**
 - S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise. • Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise.
- **Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail - Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention**

Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail : • Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées. • Déterminer des risques et leurs dommages potentiels. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention : • Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement. • Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée. • Proposer, si possible, des pistes d'amélioration.

Module JURIDIQUE + SPÉCIALITÉ

Le livre VI du Code de la sécurité intérieure et ses décrets d'application ; Les dispositions utiles du code pénal ; Application de l'article 73 du code de procédure ; Les garanties liées au respect des libertés publiques ; La déontologie professionnelle.

- **Le livre VI du Code de la sécurité intérieure**

Connaître : • L'explication initiale du livre VI (contexte, logique) ; L'architecture d'ensemble ; Les conditions d'accès à la profession (moralité et aptitude professionnelle) ; Le principe d'exercice exclusif ; Le principe de neutralité ; La détention et usage des armes. • Le port des uniformes et insignes ; Les dispositions visant à éviter la confusion avec un service public et sanctions (avec cas concrets) ; Les spécificités des services internes ; Le régime de la carte professionnelle et les téléservices ; Les sanctions afférentes au non-respect de ces dispositions.
- **La déontologie professionnelle**

Respecter : Le secret professionnel ; Les principes déontologiques ; Être averti sur les marchandages et les sanctions spécifiques associées.
- **Les dispositions utiles du code pénal**

Organisation judiciaire de la France : • Dualité juridictionnelle ; • Juridiction civile, pénale et administrative ; • Les responsabilités pénales et civiles ; • Les clauses d'irresponsabilité pénale. Maîtriser les concepts de légitime défense, de faits justificatifs comme l'état de nécessité, d'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir : • Les conditions légales de rétention d'une personne avant mise à disposition des forces de police ; La non-assistance à personne en danger ; L'omission d'empêcher un crime ou un délit ; L'usurpation de fonctions ; L'atteinte aux systèmes de traitement automatisé ; L'appropriation frauduleuse ; Le fonctionnement des juridictions pénales. • Être capable de justifier des actions professionnelles en se référant au cadre légal dont les concepts de légitime défense.
- **Application de l'article 73 du code de procédure pénale**

Savoir respecter les conditions d'interpellation de l'article 73 du code de procédure pénale.

- **Les garanties liées au respect des libertés publiques**

Connaître la législation relative : • Au respect de la vie privée ; Au respect du droit de propriété ; Aux juridictions civiles ; A la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

- **Les principes de la République**

Connaître : les principes de la République notamment la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la non-discrimination, la liberté de conscience, la prévention de la violence et le respect de la dignité de la personne humaine ; les symboles de la République (devise, emblème national, hymne national) et le respect qui leur est dû ; l'Etat de droit et le respect de l'ordre public.

Module MODALITÉ D'APPRÉHENSION AU COURS DE L'EXERCICE DU MÉTIER

Application de l'article 73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'agent de prévention et de sécurité (APS)

- **Application de l'article 73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'agent de prévention et de sécurité (APS)**

Savoir : • Respecter les conditions d'appréhension fixées à l'article 73 du code de procédure pénale • Définir les missions de sécurité et de sûreté confiées aux agents de prévention et de sécurité dans le cadre des différentes filières de métiers repères : ☐ filière surveillance (agent de sécurité, chef de poste, agent de sécurité cynophile, agent de sécurité mobile, ☐ agent de sécurité filtre) ; ☐ filière distribution ; ☐ filière incendie. Savoir appréhender une personne en respectant l'application des textes réglementaires.

Module STRATÉGIQUE

Transmission des consignes et informations ; Connaître les outils de transmission ; Savoir transmettre des consignes.

- **Transmission des consignes et informations**

Savoir transmettre des consignes : Savoir : mettre en œuvre et transmettre des consignes écrites ou orales ; transmettre des consignes permanentes, particulières ou ponctuelles ; transmettre des consignes dans le cadre d'une intrusion, de malveillance, d'incendie d'accidents. Réaliser une remontée d'informations : Savoir : faire un compte rendu oral ; faire un compte rendu écrit ; faire un rapport.

- **Connaître les outils de transmission**

Connaissance élémentaire du fonctionnement d'un ordinateur. Utilisation d'un logiciel de traitement de texte et des principaux logiciels du métier, (main courante électronique, etc.).

- **Savoir transmettre des consignes**

Savoir : • Rédiger une main courante ; • Exploiter un logiciel de main courante électronique.

Module GESTION DES CONFLITS et DES SITUATIONS CONFLICTUELLES DÉGRADÉES

Gestion des risques et des situations conflictuelles Gestion des risques et des situations conflictuelles dégradées

- **Gestion des risques et des situations conflictuelles**

Savoir analyser les comportements conflictuels : Connaître : les origines des conflits ; les différents types de conflits ; la stimulation et les motivations des conflits ; les étapes d'un conflit ; la prévention du conflit. Savoir résoudre un conflit : Savoir : traiter une agression verbale ; gérer les émotions ; adopter des techniques verbales ; intervenir par étapes ; adopter une posture, un regard et une gestuelle adaptés. Être capable d'analyser les comportements conflictuels : Connaître : • Evaluation de la dangerosité du conflit ; • Savoir gérer le conflit ; • Savoir gérer les conséquences du conflit. Être capable de résoudre un conflit : Savoir-faire : • Mise en situation pratique dans le cadre de la gestion des conflits lors des missions de l'agent de prévention et de sécurité. Maîtriser les différents types d'intervention : désarmement lors de l'entrée, intervention en fosse, sur l'aire de jeu, tribune, crash barrière, parvis.

- **Gestion des risques et des situations conflictuelles dégradées**

Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes. Connaître : • Les différents types de stress et leur mode de fonctionnement du stress ; • Le mécanisme du stress ; • La notion de stress différé et sa gestion post- évènement. Savoir : • Gérer les effets gênants du stress ; • Utiliser les effets positifs du stress ; • Maîtriser le stress in situ. • Appliquer les principes de récupération par la respiration ; • Évacuer la tension. Savoir : • Protéger, riposter et maîtriser de façon actuelle et proportionnée face à une agression ; • Agir en état de nécessité.

Module PRÉVENTION DES RISQUES TERRORISTES

Prévention des risques terroristes

- **Prévention des risques terroristes**

• Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes ; • Connaître les différentes menaces terroristes ; • Connaître les niveaux de risque associés ; • Connaître les différents matériels terroristes ; • Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes ; • Déetecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes ; • Savoir entretenir sa culture de la sécurité ; • Se protéger soi-même / Protéger les autres ; • Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention ; • Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention ; • Faciliter l'intervention des forces de l'ordre ; • Sécuriser une zone.

- **Secourir**

• Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger (0h30). • Notions de secourisme " tactique " (1h30 dont 1h00

de pratique). • Alerter les secours (0h30).

Module SURVEILLANCE PAR MOYENS ÉLECTRONIQUES DE SÉCURITÉ

Systèmes de télésurveillance et de vidéosurveillance

- **Systèmes de télésurveillance et de vidéosurveillance**

Maîtriser : • Le corpus juridique de la télésurveillance et de la vidéosurveillance ; • La chaîne de télésécurité ; • Le schéma d'installation de la vidéosurveillance.

Module ÉVÉNEMENTIEL SPÉCIFIQUE

Maîtriser du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation ; Identifier les acteurs d'un événement ; Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements.

- **Maîtriser du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation**

Connaître : • La problématique de la sécurisation d'un rassemblement festif, sportif ou culturel (flux, confinement, panique, comportements dangereux) • Le cadre légal des rassemblements ; • La sécurisation des spectacles et concerts ; • La gestion d'un événement (analyser le risque, le lieu, les acteurs, le contexte, procédure d'évacuation en cas d'urgence : incendie, rixe, attentat) ; • Les fondements des bases juridiques lors de prestations événementielles.

- **Identifier les acteurs d'un événement**

- **Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements**

Module PALPATION DE SÉCURITÉ ET INSPECTION VISUELLE DES BAGAGES

Effectuer une inspection visuelle des bagages et une palpation de sécurité

- **Effectuer une inspection visuelle des bagages et une palpation de sécurité**

Connaître : • Le cadre législatif des palpations de sécurité et de l'inspection des bagages lors de manifestations ou en cas de circonstances particulières ; • Les modalités d'agrément des personnels du secteur privé ; • Les sanctions en cas de non-respect du cadre légal ; • Le domaine d'application des palpations de sécurité ; • Les éléments générateurs de situations conflictuelles lors de l'exécution des missions. Savoir : • Appliquer les consignes lors de son positionnement dans un point d'inspection filtrage ; • Adopter un comportement adéquat lors de la découverte d'objet prohibé ; • Maîtriser les techniques d'inspection visuelle et de palpation ; • Prendre en compte les mineurs et les personnes en situation de handicap. • Effectuer une palpation de sécurité au sein d'un point d'inspection filtrage ; • Effectuer l'inspection visuelle lors de l'accès à un local, un bâtiment ou une enceinte.

Module PROFESSIONNEL SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE

Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes ; Appliquer les techniques d'information et de communication . Préparer la mise en œuvre des missions de l'agent de prévention et de sécurité (APS) . Savoir contrôler les accès ; Connaître les éléments d'un poste de contrôle de sécurité.

- **Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes**

Savoir : • Effectuer une ronde selon un itinéraire et une fréquence définis ; • Adapter son comportement lors d'une ronde ; Comprendre la notion et les objectifs de la ronde aléatoire.

- **Appliquer les techniques d'information et de communication**

Savoir transmettre les consignes et les informations Savoir : • Travailler sa présentation et son attitude : savoir-être professionnel et savoir vivre ; • Accueillir, informer, orienter ; • Lecture de plan ; • Adapter sa communication verbale et non verbale ; • Maîtriser le fonctionnement des moyens de transmission ; • Transmettre un compte rendu oral immédiat en cours d'action ; • Transmettre les consignes ; • Transmettre les informations ; Gérer un appel suspect : compte rendu d'appel et l'alerte aux forces de police ou de gendarmerie nationales.

- **Préparer la mise en œuvre des missions de l'agent de prévention et de sécurité (APS)**

Savoir : • Préparer une intervention (mise en place des consignes, reconnaître les lieux, définir les codes, définir l'équipe) ; Définir les possibilités d'action sur place ; Accueillir et intervenir en coordination avec les forces de police et gendarmerie ; Appliquer des consignes particulières en cas d'intrusion ; Préserver des traces et des indices.

- **Savoir contrôler les accès**

Connaître : • Les systèmes de contrôle d'accès (carte, badge, code d'accès, biométrie, ...). Savoir contrôler les accès d'un site ou d'un parc de stationnement ; Filtrer de l'accès des véhicules (véhicules légers, véhicules de transport...) ; Filtrage l'accès des personnes (employés, entreprises extérieures, visiteurs...) ; Contrôler des objets et des matériels.

- **Connaître les éléments d'un poste de contrôle de sécurité**

Connaître et maîtriser : • Le matériel ; Les documents ; La gestion de flux de personnel et des intervenants ; • La gestion des clés ; L'utilisation des moyens de communication.

- **Révisions générales**

4-Modalités et moyens pédagogiques

Chaque stagiaire se verra confier, à l'ouverture de stage, un fascicule pédagogique à jour des dernières modifications

réglementaires comportant les modules de formation.

Des exercices de mise en pratique des connaissances seront réalisés au cours de la formation avec mises en situation réelle et exercices sur feu réel (manipulation extincteurs, RIA...).

Des QCM/QCU informatiques avec télécommande seront réalisés régulièrement afin d'évaluer les connaissances théoriques du stagiaire.

Des vidéos seront projetées aux stagiaires afin de synthétiser les modules évoqués durant la formation.

5-Examen

5 Blocs de Compétences (BC) validés en contrôle continu

1 QCM et 2 Blocs de Compétences (BC) de mises en situation pratique (examen sur une journée)